

AGORA FIT AND MIND
Société par actions simplifiée
Au capital de 6 000 euros
Siège social : 87 RUE PIERRE AUDRY 69009 LYON
RCS LYON 848696845
(ci-après la "Société")

Procès-Verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 27 février 2025

Le 27/02/2025, à neuf heures,

Au siège social,

Les associés de AGORA FIT AND MIND, Société par Actions Simplifiée au capital social de 6 000 euros, divisé en 6 000 actions de 1 euro chacune, se sont réunis en Assemblée Générale, sur convocation du Président par lettre recommandée avec accusé de réception.

Les membres de l'Assemblée ont émargé la feuille de présence en entrant en séance, tant en leur nom qu'en qualité de mandataire.

Madame MYRIAM ZAGHRARI préside la séance.

La feuille de présence est arrêtée et certifiée exacte par le Président de séance, qui constate que les deux associés présents ou représentés totalisent 6 000 actions sur les 6 000 actions composant le capital et ayant le droit de vote.

En conséquence, l'Assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président de séance met à la disposition des associés :

- Une copie de la lettre de convocation ;
- La feuille de présence ;
- Le rapport du Président ;
- Le projet de statuts modifiés ;
- Le texte du projet des résolutions.

Il déclare que tous les documents prescrits ont été adressés aux associés et tenus à leur disposition au siège social, dans les formes et délais prévus par la loi et par les statuts de la Société.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration et reconnaît la validité de la convocation.

Le Président de séance rappelle ensuite que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Autorisation de la cession de parts ;
- Nomination d'un nouveau Président, en remplacement de Mme ZAGHRARI MYRIAM
- Pouvoirs en vue des formalités.

Lecture est donnée du rapport du Président.

Enfin, la discussion est ouverte.

Personne ne demandant plus la parole, le Président de séance met aux voix les résolutions suivantes figurant à l'ordre du jour :

PREMIÈRE RÉOLUTION

L'Assemblée Générale Extraordinaire rejette à l'unanimité, toute contestation issue de l'irrégularité de la forme de la lettre de convocation de cette assemblée générale par la présence de tous les associés et par conséquent valide la régularité de l'ensemble des décisions qui seront prises

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale prend acte qu'une cession d'actions est intervenue entre Monsieur Loïc DIAT et Madame Myriam ZAGHRARI, par acte sous-seing privé signé le 27 février 2025.

L'ensemble des actions, soit la totalité des 6 000 actions sont désormais détenues par Monsieur Loïc DIAT.

Cette résolution est mise aux voix et adoptée à l'unanimité. Cette résolution est adoptée à la majorité des voix.

TROISIEME RÉOLUTION

Les Associés prennent acte de la démission de Mme ZAGHRARI MYRIAM de ses fonctions de président, à compter du 27 Février 2025. Ils lui donnent quitus entier et définitif de sa gestion.

Cette résolution est adoptée à la majorité des voix.

QUATRIEME RÉSOLUTION

Les Associés décident de nommer ce jour Mr DIAT LOÏC, demeurant 39 CHEMIN DE LA CROIX PIVORT 69110 SAINTE-FOY-LES-LYON, aux fonctions de président de la société en remplacement de Mme ZAGHRARI MYRIAM, présidente démissionnaire, pour une durée indéterminée.

Cette résolution est adoptée à la majorité des voix.

CINQUIEME RÉSOLUTION

Les Associés décident que, pour l'exercice de ses fonctions, le président, Mr DIAT LOÏC, reçoit les mêmes pouvoirs que ceux dont jouissait son prédécesseur.

Les Associés décident que le Président ne sera pas rémunéré.

Cette résolution est adoptée à la majorité des voix.

SIXIEME RESOLUTION

L'Assemblée confère tous pouvoirs au porteur de l'original, d'un extrait ou d'une copie des présentes à l'effet d'accomplir toutes formalités de publicité, de dépôt et autres qu'il appartiendra.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée.

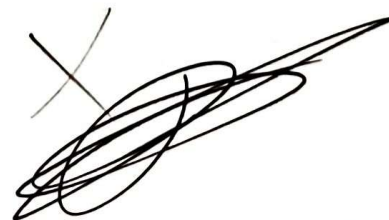
De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal signé après lecture.

Noms et Signatures :

ZAGHRARI Myriam



DIAT Loïc



Feuille de Présence à l'Assemblée Générale du 27 février 2025

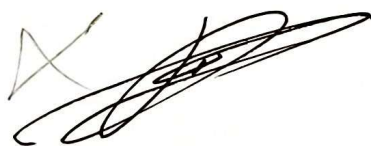
1. Madame MYRIAM ZAGHRARI, demeurant 177 RUE JOLIOT CURIE 69005 LYON, propriétaire de 3 000 actions.

Signature :



2. Madame LOÏC DIAT, demeurant 38 CHEMIN DE LA CROIX PIVORT 69110 SAINT-FOY-LES-LYON, propriétaire de 3 000 actions.

Signature :



Le Président certifie exacte la présente feuille de présence et atteste que les deux associés présents ou représentés totalisent 6 000 actions sur les 6 000 actions composant le capital social et ayant le droit de vote.

Fait à : Lyon le 27/02/2025

Le : 27/02/2025

Le Président :

